

pour équilibrer les comptes de la Sécurité sociale. Mais les solutions évoquées ne tiennent guère la route gauche et parmi les syndicats.

# Financement des retraites: le mythe du magot

*Juste une illusion*

Selon le ministère de l'Intérieur, 615 000 personnes ont manifesté mardi contre la réforme des retraites. Ce chiffre est inférieur à celui de la première tournée de mobilisation, le 5 décembre (806 000 manifestants), malgré le soutien des syndicats réformistes comme l'Unsa et la CFDT. Les partenaires sociaux seront reçus un par un ce mercredi par Edouard Philippe pour « continuer à améliorer le projet du gouvernement », puis tous ensemble jeudi.

Irreille Weinberg et Raphaël Legendre

AUT-IL VRAIMENT TRAVAILLER jusqu'à 64 ans pour remettre le régime des retraites à l'équilibre et financer la générosité du futur système (retraite minimale à 1 000 euros, indexation des points sur les salaires, etc.)? « Les autres pays utilisent l'âge de départ pour réduire leurs retraites. Il faut cesser de penser que nous sommes plus intelligents », peste un député de la majorité. Les Républicains trouvent même l'âge pivot trop laxiste, et préconisent un relèvement de l'âge légal à 64, voire 65 ans.

Pourtant tout le monde n'en est pas persuadé: pas besoin, il existe des pactoles dont il suffit de s'emparer! Le Fonds de réserve des retraites suscite les convoitises. Les recettes de CSG et de CRDS qui servent à rembourser la dette de la Sécurité sociale sont destinées à être utilisées pour financer le PS. Pour la CGT, il « suffit » d'embaucher dans le public, pour avoir... plus de cotisants. « Il y a d'autres solutions de court terme, une hausse des cotisations par exemple », propose pour sa part Laurent Berger, dans une interview à *La Croix*, mardi. « Pour quoi

MAIS BON SANG, LE DÉFICIT DES RETRAITES VA SE COMBLER TOUT SEUL AU PREMIER RETOURNEMENT ÉCONOMIQUE!

ÇA Y EST ? IL ARRIVE ?



KAK

ne pas ajuster temporairement le système grâce aux réserves des différents régimes? », suggère aussi le leader de la CFDT. Peut-on croire à ces solutions apparemment « sans effort »?

## SIPHONNER LE FONDS DE RÉSERVE DES RETRAITES

Tout le monde lorgne sur le fonds de réserve des retraites (FRR), créé par Lionel Jospin et qui disposait de 32,65 milliards

d'euros fin 2018. Anticipant le choc du papy-boom, l'ex-Premier ministre socialiste avait choisi d'ajouter une part de capitalisation à la répartition - sa seule véritable décision en matière de retraites. Son objectif était d'accumuler 150 milliards d'euros à l'horizon 2020.

Las, « au lieu d'être alimenté, le fonds n'a cessé d'être vidé, pour rembourser la dette sociale ou les déficits de la Sécu », explique Nicolas Marques,

de l'Institut Molinari. Ce qu'il en reste pourrait être dépensé pour combler les déficits du régime actuel. « Une solution de court terme », note cependant François Ecalle, président de Fipeco.fr. « Le FRR absorberait à peine trois ou quatre années de déficit », confirme un conseiller ministériel.

Au contraire, le futur régime universel de retraite ferait mieux de continuer à être alimenté. ●●● Page 2 et 3



« Le sous-équipement des réserves des systèmes publics de retraite coûte 0,7 point de PIB par an », explique Cécile Philippe, de l'Institut Molinari. C'est plus que leur déficit annuel!

## CONFISQUER LES RÉSERVES DES RÉGIMES

C'est LA cassette qui enflamme les imaginations! Fin 2017, elles atteignaient 136,9 milliards d'euros, dont plus de 70 milliards pour le régime complémentaire des salariés du privé (Agric-Arrco) et plus de 24 milliards pour ceux des professions libérales. Fatalement, cela fait des envieux...

Le Haut-Commissariat aux retraites lui-même y songe très fort, non sans provoquer la discorde avec les avocats, kinés, pharmaciens et autres notaires qui ont eu le tort de se montrer précautionneux. « Les réserves resteront dans les caisses des professionnels concernés, a recadré le Premier ministre, Edouard Philippe, lors de son discours au Conseil économique, social et environnemental. Pas de hold-up, pas de siphonnage pour combler tel ou tel trou, tel ou tel déficit. »

Le Premier ministre a été moins disert envers les salariés. « Des questions demeurent, notamment le sort des réserves Agric-Arrco, qui n'a pas été évoqué », note le patron du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux. « Juridiquement, c'est un sujet compliqué, pour se les approprier comme pour les défendre. N'oublions pas que ce sont les salariés qui ont constitué ces réserves. Si elles étaient confisquées pour combler les déficits du régime universel, la question d'équité serait clairement posée », dit un patron de caisse de retraite.

## AUGMENTER LES COTISATIONS

Une hausse des cotisations, comme le réclame la CFDT ou l'Unsa, est toujours possible. Sauf que cela rogne le pouvoir d'achat (si l'on relève les cotisations des salariés) ou augmente le coût du travail, ce qui pénalise l'emploi et la compétitivité (si l'on agit sur les cotisations patronales). « Le niveau des charges sociales, notamment sur les employeurs, est parmi les plus élevé d'Europe », rappelle François Ecalle: plus de 100 milliards d'euros au-dessus de la moyenne de leurs concurrents européens! Sur BFMTV, Gérard Darmanin, le ministre des Comptes publics, a d'ailleurs balayé cette option, qui « tuerait l'économie ».

## PROLONGER LES PRÉLÈVEMENTS QUI ABONDENT LA CADES

Eurêka! « En 2024, la Caisse d'amortissement de

LES GRÉVISTES dans les transports publics sont un peu aidés par le timing. A la RATP, le troisième mois est tombé sur le compte en banque des agents fin novembre. Pour les agents de la SNCF, il a été versé le 15 décembre. De quoi tenir un peu. « Cette prime de fin d'année est un salaire brut de primes, précise l'entreprise ferroviaire. Le cœur de la rémunération, sans les bonifications diverses : astreintes, etc. » Mais ce troisième mois n'est pas calculé au prorata... du temps travaillé. Il n'est donc pas amoindri par d'éventuels jours de grève.

Pour le reste, si la légende a vie dure, elle reste une légende : la SNCF ne fait pas cadeau des jours de grève. Officiellement, la loi l'a interdit en 1961, et a précisé de nouveau que c'était exclu en 1982. Cela a encore été répété dans l'article 10 de la loi de 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public - aussi surnommée improprement loi sur le « service minimum ». Les jours de grève ne peuvent donc pas être payés.

A la SNCF, on a cependant longtemps transigé avec les textes. Il a fallu attendre l'arrivée de Louis Gallois à la présidence, en 1996 - après les grandes grèves de 1995 contre la réforme Juppé - pour que cela soit vraiment terminé. Depuis, cela ne s'est plus jamais produit.

**La lettre et l'esprit.** Guillaume Pepy, le successeur de Louis Gallois, a aussi mis fin à une autre tolérance qui allégeait le poids financier des grèves pour les salariés : l'étalement du retrait des jours de grève sur les bulletins de salaire. Avec une petite nuance tout de même... « Normalement, c'est la paie de décembre qui tiendra compte des jours de débrayage de décembre, précise l'entreprise. Mais pour certains, ce sera celle de janvier. Il ne faut pas y voir une mesure de mansuétude, mais le simple effet des effectifs réduits dans les services généraux en période de fêtes. Sans compter qu'il y a aussi des agents en grève au service de la paie. »

Un cadre précise toutefois qu'il arrive que, sur certains sites ou dans certains établissements de la SNCF, des tolérances existent et que des étalements soient négociés au cas par cas. « Il y a la lettre et l'esprit », sourit-il. Hors de l'entreprise, la résistance financière des grévistes s'organise. De façon traditionnelle et en comptant sur les moyens offerts par la technologie. La CFDT a mis en place, de longue date,

nale d'action sociale. Cette CNAS a été créée en 1974 et est abondée en permanence par le législateur. Elle dispose de quelque 650 000 milliards de réserves.

« Ce n'est pas une caisse de grève n'est pas initialement destinée à financer des débrayages, explique un cadre de la CFDT. Elle sert à payer des avocats en cas de litige juridique, du conseil, du matériel de formation... Et éventuellement à alléger la charge financière des grévistes, toutes branches confondues. Quand un mouvement est dur, la CNAS peut allouer une certaine somme d'argent qui est ensuite répartie. Mais ce

## Aucun versement n'a pour l'heure été fait par la CFDT aux grévistes: les dispositifs ne sont actifs qu'à l'issue des conflits

présente, tout au plus, une vingtaine d'euros par jour et par gréviste. » Selon nos informations, aucun versement n'a pour l'heure été fait aux agents grévistes de la SNCF : les dispositifs ne sont activés qu'à l'issue des conflits.

Les autres organisations syndicales ont toujours mis en place des caisses de grève dès circonstances et des mouvements de façon informelle. Elles sont abondées si les manifestations... Mais rien de pérenne de codifié. « En tout cas, rien de suffisamment important pour financer un mouvement de durée », précise un connaisseur avisé de la SNCF.

**Tambouille syndicale.** L'essor des formes de crowdfunding change toutefois peu la donne. Lors de la grève de la SNCF et de la réforme de l'entreprise, en 2018, un collectif de personnalités emmené par les cinéastes Robert Guédiguian et Christophe Honoré, a lancé une cagnotte sur le site Leetchi, de 13 000 personnes avaient participé, pour un montant de 500 000 euros. Les sommes avaient été réparties entre les syndicats cheminots, notamment à leur représentativité. La CGT avait ainsi touché 34,33 % des fonds réunis. « Il y avait ensuite eu des instances de



SIPA PRESS

## La manifestation contre la réforme des retraites, mardi à Paris.

### EMBAUCHER DES FONCTIONNAIRES

Pour Laurent Berger, le déficit du régime de retraite est une « construction politique ». Selon le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), si les déficits se creusent, ce n'est pas parce que les dépenses de retraites explosent (elles sont stables), mais bien parce que les recettes baissent, en raison notamment de la... politique de ressources humaines de l'Etat! Pour une raison simple : les cotisations pour les fonctionnaires sont bien plus élevées que celles des salariés et, quand l'Etat dégraisse, fatalement les recettes du régime de retraites baissent.

« Il n'y a aucune raison que l'Etat fasse payer à tous, via un recul de l'âge, sa politique de ressources humaines », explique un syndicaliste. La CGT en a conclu depuis longtemps que, pour sortir de l'impasse des retraites, il suffisait... de recruter des agents publics! Une manière de voir les choses qui confine au sublime, dans un pays déjà écrasé par la dépense publique. « On ne peut pas embaucher des fonctionnaires, juste pour rééquilibrer le système de retraite », raisonne un conseiller ministériel.

Chacun de ces pistes finit donc dans un cul-de-sac. Dans un pays vieillissant, qui bénéficie de l'un des régimes les plus généreux au monde et où les actifs peuvent partir plus tôt à la retraite, travailler plus tard paraît être une évidence.

@Mi Weinberg